

COMMERÇANT·E·S

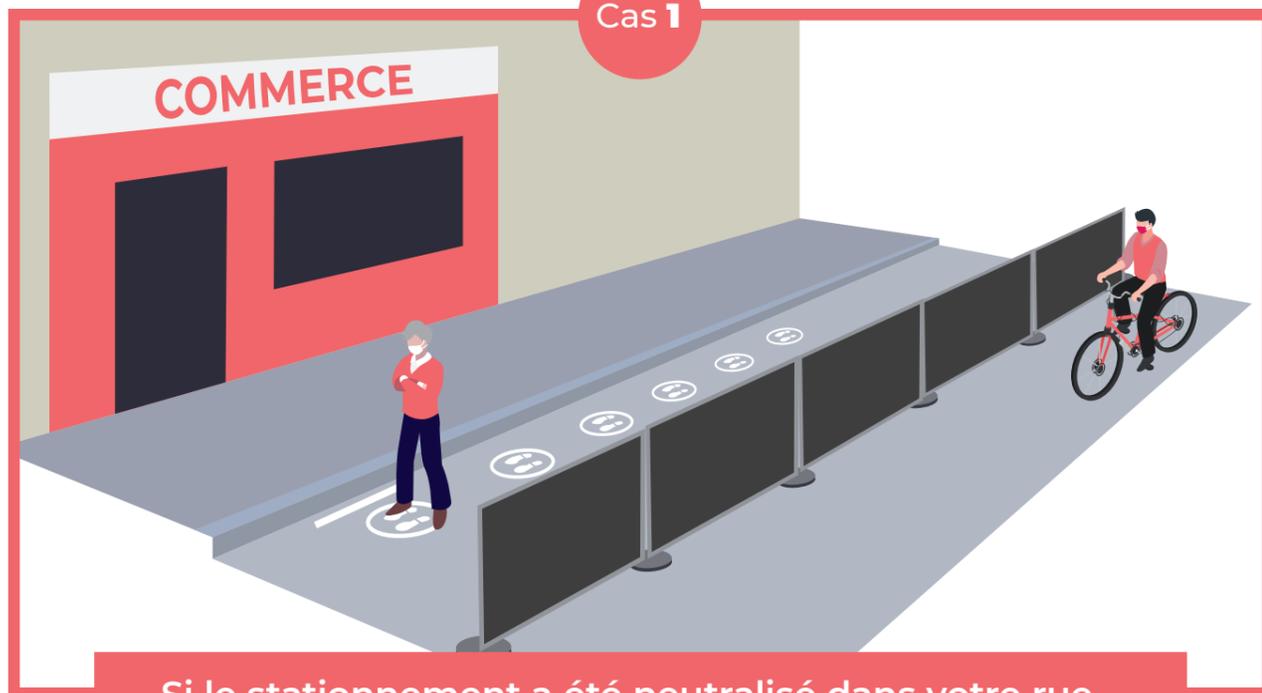
CONSEILS POUR MARQUER LES FILES
D'ATTENTE DEVANT VOS COMMERCES



Plus d'informations sur [Paris.fr/coronavirus-covid-19](https://paris.fr/coronavirus-covid-19)

QUE FAIRE SELON LA TYPOLOGIE DE VOTRE RUE ?

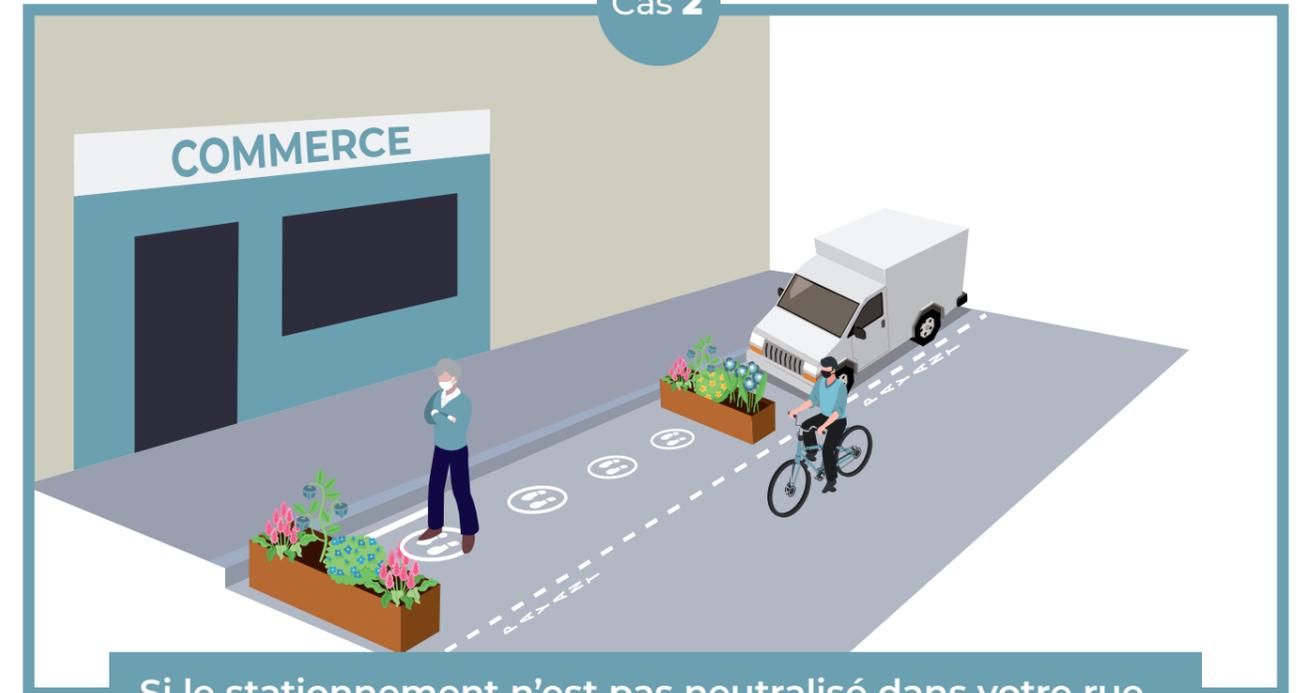
Cas 1



Si le stationnement a été neutralisé dans votre rue...

➔ Vous devez alors organiser la file d'attente dans la bande de stationnement.

Cas 2



Si le stationnement n'est pas neutralisé dans votre rue...

➔ Vous pouvez réserver l'emplacement en face de votre commerce sur Paris.fr (téléservice [déménagement](#)) et, si l'autorisation est accordée, matérialisez la file d'attente (sans publicité) avec des bacs à fleurs par exemple et affichez l'autorisation sur la devanture du commerce.

Cas 3



Si la rue est piétonne et très commerçante...

➔ Installez la file d'attente le long des étalages (veillez à en discuter avec les commerces voisins) et laissez l'espace libre au milieu de la rue.

Cas 4



Si la rue est circulée...

➔ Vous devez alors organiser la file d'attente entre les potelets.

VOUS SOUHAITEZ ORGANISER LES FILES D'ATTENTE DEVANT VOTRE COMMERCE ?

DES POCHOIRS PEUVENT ÊTRE MIS À VOTRE DISPOSITION.

RAPPROCHEZ-VOUS DE VOTRE MAIRIE
D'ARRONDISSEMENT POUR PLUS D'INFORMATIONS.

DEUX PRINCIPES À RESPECTER



PENSEZ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

IL EST NÉCESSAIRE DE VEILLER À LIBÉRER AU MAXIMUM
LES ESPACES LE LONG DES FAÇADES AFIN DE FACILITER
LES DÉPLACEMENTS DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE,
NOTAMMENT LES PERSONNES NON VOYANTES.

PRÉVOIR UN **ACCUEIL PRIORITAIRE** DES PERSONNES
TITULAIRES DE LA CARTE D'INVALIDITÉ.



LIBÉREZ LES ENTRÉES

IL FAUT ABSOLUMENT LAISSER LIBRES LES ENTRÉES D'IMMEUBLES
ET NE PAS METTRE DE POINT D'ATTENTE FACE À UNE PORTE
D'IMMEUBLE OU UNE ENTRÉE DE PARKING.

Pour réserver l'emplacement en face de votre commerce dans les
rues où le trottoir n'est pas élargi : rendez-vous sur
<https://teleservices2.paris.fr/demenagements>

Plus d'informations :
auprès de la **Mairie du 15^e** (cabma15-contact@paris.fr
et mairie15.paris.fr) et sur **Paris.fr**